



Mai 2017 - Communiqué de presse

Annulation et report d'une partie du concours PACES

Début mai marque le départ des examens de fin d'année.

La 2^{ème} partie du concours de la PACES (Première Année Commune d'Etudes de Santé) a débuté mardi 2 mai. Ce matin, jeudi 4 mai, se déroulait l'examen de « Physiologie ». Il s'agit d'une épreuve commune médecine, maïeutique et masso-kinésithérapie. Un étudiant a reçu par erreur un sujet différent (celui de l'épreuve de l'après-midi) et n'a alerté le chef de la salle d'examen qu'à la fin de celle-ci. Cette dernière n'est donc pas valide puisqu'un étudiant n'a pas pu rendre une copie adaptée.

Cette épreuve doit donc être annulée et recomposée jeudi prochain, 11 mai. Afin de d'assurer une égalité parfaite de traitement entre les étudiants, et pour garantir la validité du classement, il est indispensable que l'ensemble des étudiants soient évalués sur le même sujet.

L'épreuve qui s'est déroulée au cours de cet après-midi (4 mai) portait sur la « Physiologie », partie spécifique médecine. Après un nouveau contrôle des opérations par le comité de lecture, le sujet de secours a été utilisé puisqu'un étudiant avait déjà eu connaissance du sujet initialement prévu. Cette épreuve est donc valide.

L'établissement s'associe à l'UFR des Sciences de Santé, organisatrice du concours, pour présenter aux étudiants, et à leurs familles, des excuses circonstanciées pour les troubles et la gêne causés par ce dysfonctionnement.

Les 1042 étudiants concernés ont été alertés à l'issue de la composition et ont tous reçu une confirmation par messagerie.

Contact presse :

Service communication : Audrey Rahali - 03 80 39 37 96 / 06 77 43 47 24

audrey.rahali@u-bourgogne.fr

Les communiqués de presse sont sur <http://www.u-bourgogne.fr/journaliste.html>